



Administration communale
de Reckange-sur-Mess

AVIS AU PUBLIC - GESTION DE L'EAU

Conformément à l'article 24 § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que suivant le dossier N°EAU/AUT/22/1099, Madame Nadia Lazzeri a demandé auprès de l'Administration de la Gestion de l'eau une autorisation pour :

la gestion des eaux dans le cadre de la construction d'une étable à Reckange-sur-Mess

Une copie de la demande afférente est déposée à la maison communale à Reckange-sur-Mess du 18 novembre 2022 au 2 décembre 2022.

Reckange-sur-Mess, le 16 novembre 2022.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,


Carlo MULLER
Bourgmestre




Savas KOROGLANOGLU
Secrétaire communal

18.11.2022 – 02.12.2022
EAU-2022-005-DEM

www.reckange.lu